

# COOPERATION GERMANO-CAMEROUNAISE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

\* \* \*

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES FORETS

MINISTRY OF THE ENVIRONMENT  
AND FORESTRY



Deutsche Gesellschaft für  
Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

Coopération Allemande au Développement  
German Development Cooperation

## Projet "Conseiller GTZ auprès du MINEF"

B.P. 7814 Yaoundé  
Tél. : ++237 - 21.94.57 / 770 05 20  
Fax : ++237 - 221.94.05 / 221.50.48  
E-Mail : [mersmann@cameroun-online.com](mailto:mersmann@cameroun-online.com)  
[Bkmersmann@aol.com](mailto:Bkmersmann@aol.com)

**Objet : NOTE DE CONJONCTURE ENVIRONNEMENT 02/2002**  
Elaborée en collaboration avec l'association CRAC

**N° 37 - janvier 2002**

16 journaux ont traité de l'information environnementale en ce mois de janvier 2002. Il s'agit de Cameroon Tribune, Mutations, Le Messenger, La Nouvelle Expression, L'Expression Mamy Wata, La Nouvelle Presse, L'Action, The Herald, Aurore Plus, Cam Santé News, The Guardian Post, L'Anecdote, La Météo, Dikalo, Soleil d'Afrique et Ouest Echos.

Par rapport au mois de décembre 2001, on note une légère augmentation, aussi bien au niveau des titres des journaux que de la masse de l'information environnementale. Le projet pipeline Tchad-Cameroun tient le haut du pavé. Les initiatives en faveur de l'environnement se multiplient et se diversifient. Le thème de l'eau effectue une remontée spectaculaire à la faveur de la concertation des experts du Bassin du Lac Tchad qui s'est tenu à Yaoundé, au mois de janvier. Les informations de la faune se résument à l'affaire du sanctuaire à gorilles de Mengame.

### **I - Chronologie de l'information environnementale**

#### **A - Le projet pipeline Tchad-Cameroun**

##### **1 - La grogne des travailleurs du pipeline**

- Le 7 janvier, Dikalo annonce sur 1/8 de sa page 3 qu'une "convention spéciale - est - en gestation" pour les travailleurs du pipeline.
- Le 7 janvier encore, Dikalo note sur 1/4 de sa page 3 qu'à la suite du mouvement de grève des travailleurs du pipeline, "Force ouvrière écrit à Paul Biya".
- Le 8 janvier, L'Anecdote se demande sur 4/5 de sa page 8 si le pipeline est un projet de développement ou un instrument de crise sociale.
- Le 9 janvier, Cameroon Tribune signale sur la moitié de sa page 8 que le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, a calmé la "grogne des travailleurs du pipeline".
- Le 15 janvier, Aurore Plus indique sur 3/5 de sa page 8 que les travailleurs du pipeline Tchad-Cameroun sont "en colère".

- Le 23 janvier, La Nouvelle Expression note sur 1/4 de sa page 4 que le pipeline Tchad-Cameroun "charrie la colère des travailleurs".
- Le 25 janvier, Le Messenger signale sur la moitié de sa page 3 que "le spectre d'une nouvelle grève" plane au pipeline.

## **2 - Les travaux de construction du pipeline**

- Le 16 janvier, Cameroon Tribune indique sur 1/4 de sa page 22 le démarrage des travaux du pipeline à Kribi.
- Le 14 janvier, Mutations constate sur 2/5 de sa page 16 que les plantes détruites sur le trajet du pipeline Tchad-Cameroun sont "cultivées", pour reconstituer l'écosystème.
- Le 25 janvier, La Nouvelle Expression note sur 3/4 de sa page 5 que pour la réalisation du pipeline, "les américains importent leur bois aux Etats-unis", au détriment des industries forestières locales.
- Le 30 janvier, La Nouvelle Expression constate sur 2/5 de sa page 2 que la fin des travaux du pipeline Tchad-Cameroun, ce n'est plus pour 2003. Selon cette parution, le rythme des travaux sur le terrain ne permettra d'acheminer le brut tchadien sur le marché international qu'à l'horizon 2004.

## **3 - Les autres aspects du pipeline**

- Le 2 janvier, Le Messenger publie sur ses pages 8 et 9 la suite de son enquête sur le pipeline Tchad-Cameroun. Pour cette parution, ce projet constitue pour les populations, "un eldorado trompeur".
- Le 9 janvier, Le Messenger consacre ses pages 8 et 9 à une enquête sur le passage du pipeline à Nanga Eboko, dans la province du Centre. Selon cette publication, les habitants de cette ville sont préoccupés par les compensations et les problèmes d'eau potable causés par Satom, un sous-traitant de Cotco.
- Le 16 janvier, Le Messenger poursuit sur ses pages 8 et 9 son enquête sur le pipeline Tchad-Cameroun, cette fois dans la ville de Bélabo. Pour ce journal, "les espoirs" de Bélabo ont été "déçus".
- Le 23 janvier, Mutations accorde toute sa page 16 à un reportage sur les retombées du pipeline dans la ville de Bélabo, dans la province de l'Est.

## **B - Les initiatives en faveur de l'environnement**

### **1 - Les sanctions du Minef contre certaines entreprises**

#### **a - Contre les entreprises forestières**

- Le 9 janvier, Cameroon Tribune publie sur ses pages 28 et 29 un communiqué du ministère de l'Environnement et des Forêts rendant public les noms des opérateurs économiques coupables d'infractions à la réglementation forestière et ceux dont les agréments ont été suspendus.
- Le 17 janvier, Dikalo annonce sur 1/4 de sa page 4 une pluie de sanction au Minef. A en croire ce journal, "Dix huit sociétés forestières" reconnues coupables d'infractions à la réglementation forestière, viennent d'être suspendus.
- Le 17 janvier, L'Anecdote publie sur toute sa page 10 un communiqué du ministre de l'Environnement et des Forêts, sanctionnant des opérateurs économiques coupables d'infractions à la réglementation forestière.
- Le 21 janvier, Le Messenger indique que "62 forestiers - sont - sous la tronçonneuse du Minef", pour "Coupes illégales de bois".

- Le 28 janvier, Cameroon Tribune consacre la moitié de sa page 28 à un communiqué du ministre de l'Environnement et des Forêts, rendant public les noms des sociétés fonctionnant en marge de la législation forestière.

### **b - Contre les entreprises polluantes**

- Le 3 janvier, Soleil d'Afrique signale sur 3/5 de sa page 3 que Sylvestre Naah Ondo, le ministre de l'Environnement et des Forêts, est "en croisade contre la pollution".

- Le 11 janvier, Cameroon Tribune publie sur la moitié de sa page 6 un communiqué du ministère de l'Environnement et des Forêts, indiquant les sanctions infligées à certaines sociétés pour cause de pollution de l'environnement.

- Le 15 janvier, Cam Santé News note sur un encadré de sa page 7 que le ministre de l'Environnement et des Forêts a infligé des amendes aux usines polluantes.

- Le 18 janvier, La Nouvelle Expression annonce sur la moitié de sa page 11 des sanctions prises par le ministre de l'Environnement et des Forêts, contre des sociétés pollueuses.

## **2 - Les initiatives pour la préservation de l'environnement**

- Le 4 janvier, Cameroon Tribune publie sur la moitié de sa page 19 en français et en anglais, un communiqué de la Fondation pour l'environnement et le développement au Cameroun (Fedec) présentant ses objectifs de conservation et d'amélioration écologique dans les parcs nationaux de Campo-Ma'an et Mbam et Djerem.

## **3 - La conservation de l'environnement par l'écotourisme**

- Le 7 janvier, The Herald note sur toute sa page 10 réservée au tourisme, "le besoin d'intégrer un programme de développement à l'écotourisme."

- Le 8 janvier, Ouest Echos signale sur la moitié de sa page 11 que l'Ong Couleur d'Afrique a fait "un grand pas" en matière d'écotourisme.

- Le 9 janvier, The Herald consacre toute sa page 8 à la suite de l'article sur le besoin d'intégrer un programme de développement à l'écotourisme.

## **C - L'hygiène et la salubrité publiques**

- Le 3 janvier, Cameroon Tribune constate sur 1/8 de sa page 20 que Dibang un arrondissement dans la province du Centre, "balaie devant ses portes".

- Le 4 janvier, Le Messenger note sur la moitié de sa page 8 que "sous le prétexte de lutter contre l'insalubrité, l'adjoint au sous-préfet - de Yaoundé II -, menace et arnaque les populations".

- Le 7 janvier, Le Messenger souligne sur un filet de sa page 3 le curage des caniveaux de Douala par la Communauté urbaine de cette ville.

- Le 9 janvier, Cameroon Tribune indique sur 1/8 de sa page 21 que "La collecte des ordures reçoit un coup de pouce" à Nkongsamba dans la province du Littoral.

- Le 21 janvier, Cameroon Tribune annonce sur 1/6 de sa page 6 l'évaluation de la campagne d'hygiène et de salubrité publiques dans la province du Centre.

- Le 25 janvier, Cameroon Tribune note sur 1/10 de sa page 22 la création d'une association de lutte contre l'insalubrité à Nkongsamba dans la province du Littoral.

- Le 29 janvier, Cameroon Tribune indique sur une brève de sa page 22 qu'une association est en guerre contre l'insalubrité à Ngoumou, dans la province du Centre.

## **D - Les informations du secteur forestier et du bois**

- Le 7 janvier, Cameroon Tribune consacre toute sa page 4 à un arrêté du ministre de l'Environnement et des Forêts fixant les modalités d'attribution en priorité aux communautés villageoises riveraines, de toute forêt susceptible d'être érigée en forêt communautaire.
- Le 16 janvier, Cameroon Tribune note sur la moitié de sa page 4 que WWF réaffirme son soutien au Cameroun dans le domaine de la conservation des forêts.
- Le 16 janvier, Mutations note sur 3/4 de sa page 6 que la société forestière Bois 2000 a maille à partir avec les populations de Oveng, pour avoir signé un contrat avec le seul responsable local du parti au pouvoir sans leur "concertation, ni -leur- consensus".
- Le 18 janvier, The Guardian Post accorde 1/3 de sa page 11 à un article sur " les vues et les sons de la forêt du Sud". Pour cette parution, "l'une des particularités de la province du Sud est la relative virginité de sa forêt".
- Le 18 janvier toujours, La Nouvelle Expression indique sur la moitié de sa page 11, "le rappel à l'ordre" du ministre de l'Environnement et des Forêts, qui "vient d'arrêter et d'organiser les modalités d'exploitation et d'exportation" des grumes.

## **E - Les informations de la faune**

- Le 2 janvier, La Météo se demande sur un filet de sa page 11 si Mvondo Assam, le neveu du président Paul Biya, "peut sauver Naah Ondo" au sanctuaire à gorilles de Mengame.
- Le 2 janvier toujours, Mutations indique dans sa rétrospective de l'année 2001 sur 1/4 de sa page 16 que "le projet du sanctuaire à gorilles de Mengame a ravi la vedette", à la faveur de la bataille de "deux éléphants".
- Le 3 janvier, L'Expression Mamy Wata note sur une brève de sa page 3 que Nassar Bouhadir dans l'affaire qui l'oppose au ministère de l'Environnement et des Forêts, "bénéficie d'un soutien de poids" au niveau de la chambre administrative de la Cours suprême.
- Le 8 janvier, La Nouvelle Presse signale sur 3/5 de sa page 11 que "La sérénité change de camp dans l'affaire du sanctuaire à gorilles" de Mengame. Selon ce journal, le tribunal de première instance de Yaoundé, s'est déclaré incompétent dans le jugement du procès qui oppose le ministre de l'Environnement et des Forêts à Nassar Bouhadir.
- Le 8 janvier, L'Anecdote annonce sur 3/5 de sa page 3 que la Cofa, l'entreprise du neveu du Chef de l'Etat camerounais, "prend le sanctuaire" à gorilles de Mengame.
- Le 16 janvier, Cameroon Tribune publie sur la moitié de sa page 14 une décision du ministre de l'Environnement et des Forêts, portant création du comité directeur du projet "Sanctuaire à gorilles de Mengame".
- Le 17 janvier, L'Anecdote annonce dans un dossier consacré au sanctuaire à gorilles de Mengame et publié sur ses pages 8 et 9 que "Naah Ondo roule la présidence et le Pm".
- Le 28 janvier, La Nouvelle Expression constate sur la moitié de sa page 3 que l'entreprise Socofa 2000 remplace la Sofopétra au sanctuaire à gorilles de Mengame.
- Le 29 janvier, Cameroon Tribune consacre toute sa page 6 à un communiqué du ministre de l'Environnement et des Forêts convoquant certaines personnes coupables d'infractions en matière de chasse et de capture d'animaux sauvages à se présenter dans son département ministériel.
- Le 30 janvier, Soleil d'Afrique signale sur toute sa page 6 et sur la moitié de sa page 7 que "Le ministre Naah Ondo prend les choses en main" au sanctuaire à gorilles de Mengame.

## **F - L'aménagement du territoire**

### **1 - L'aménagement des routes**

#### **a - Les routes interurbaines**

- Le 7 janvier, Cameroon Tribune note sur la moitié de sa page 2 que l'axe Ayos-Bonis sera bientôt bitumé.

#### **b- la voirie urbaine**

- Le 4 janvier, Cameroon Tribune accorde la moitié de sa page 19 à un communiqué en français et en anglais du délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala pour l'étude de l'impact sur l'environnement du projet de réhabilitation des infrastructures routières, dans la ville de Douala.

- Le 15 janvier, Cameroon Tribune annonce sur 1/4 de sa page 20 que Mbalmayo dans la province du Centre, est "soucieux de l'amélioration de son réseau routier".

- Le 15 janvier toujours, Aurore Plus note sur un filet de sa page 3 que Douala est devenu "un vaste chantier", du fait de l'entretien routier.

### **2 - L'aménagement des espaces et la construction des ouvrages**

- Le 10 janvier, Cameroon Tribune constate sur 1/10 de sa page 20 la construction d'un pont-radier sur l'axe Garoua-Malape.

## **G - Généralité sur l'environnement**

- Le 2 janvier, Mutations indique dans sa rétrospective de l'année 2001 à la page 16 que "Les inondations de Limbé sont venues troubler la tranquillité d'une année dont les clignotants semblaient au vert".

-Le 15 janvier, Cameroon Tribune signale sur 1/6 de sa page 5 que le directeur Afrique de WWF est en visite au Cameroun.

- Le 21 janvier, Cameroon Tribune note sur 1/6 de sa page 22 que "des enseignants - sont - à l'école de l'environnement" dans la province de l'Extrême nord.

## **H - Prises de position sur l'environnement**

- Le 16 janvier, Cameroon Tribune publie sur la moitié de sa page 7 une prise de position de Mamert Bastien Emmanuel Bognis, expert à la Commission du bassin du Lac Tchad qui indique que "le transfert des eaux du bassin du Congo vers celui du Lac Tchad est possible".

## **I - Les avis d'appel d'offres**

### **1 - Dans le secteur des routes**

- Le 3 janvier, Cameroon Tribune publie sur toutes ses pages 8 et 23 en français et en anglais, un avis d'appel d'offres du ministère des Investissements publics et de l'Aménagement du territoire pour l'aménagement routier dans les provinces de l'Ouest, du Littoral et du Sud.

- Le 3 janvier encore, Cameroon Tribune accorde ses pages 28 et 29 à un avis d'appel d'offres du ministère des Investissements publics et de l'Aménagement du territoire, pour la construction de la route Ambam - Eking, dans la province du Sud.

- Le 4 janvier, Cameroon Tribune publie sur 1/4 de sa page 27 un additif aux appels d'offres relatif à l'exécution des travaux d'entretien des routes revêtues du réseau prioritaire.

- Le 8 janvier, Cameroon Tribune consacre toutes ses pages 6 et 26 en anglais et en français, à un avis d'appel d'offres du ministère des Travaux publics pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social des travaux de bitumage de certaines routes du réseau national.
- Le 8 janvier, Cameroon Tribune publie sur toute sa page 28 en français et anglais, un avis d'appel d'offres du ministère des Travaux publics pour les travaux d'entretien du tronçon de route revêtue Nfaitock-Kumbé-Bakundu, bretelle Nguti dans la province du Sud-Ouest.
- Le 7 janvier, L'Action accorde toute sa page 12 à un avis d'appel d'offres du ministère des Travaux publics pour les travaux d'entretien du tronçon de route revêtu Nfaitock-kumbé-Bakundu, dans la province du Sud-Ouest.
- Le 9 janvier, Cameroon Tribune consacre la moitié de sa page 6 à un avis d'appel d'offres de la Commission provinciale des marchés du Littoral pour les travaux d'ouverture de la route Mosse-Ndokbassaben dans le département du Nkam.
- Le 9 janvier encore, Cameroon Tribune accorde la moitié de sa page 23 à un avis d'appel d'offres de la Commission provinciale des marchés du Littoral pour les travaux de réfection de la route Inter D55 - Bodmon-Ngompem, dans le département de la Sanaga Maritime.
- Le 28 janvier, Cameroon Tribune publie sur la moitié de sa page 32 un avis d'appel d'offres de la Commission nationale des marchés pour les études préalables aux travaux du programme triennal (2001-2004) pour la réhabilitation des routes rurales.

## **2 - Dans les autres secteurs**

- Le 10 janvier, Cameroon Tribune consacre toute sa page 8 à un avis d'appel d'offres du ministère de l'Environnement et des Forêts, pour la livraison de certaines espèces d'animaux sauvages au jardin Zoo-Botanique.
- Le 11 janvier, Cameroon Tribune accorde 1/4 de sa page 7 à un avis d'appel d'offres du ministère de l'Environnement et des Forêts, pour la réalisation de certaines opérations du plan d'actions d'urgence.
- Le 15 janvier, Cameroon Tribune publie sur toute sa page 23 un avis d'appel d'offres du ministère de l'Environnement et des Forêts pour la sélection d'un bureau d'expertise en aménagement pour le suivi des opérations.
- Le 22 janvier, Cameroon Tribune consacre toute sa page 29 à un avis d'appel d'offres de la Commission nationale des marchés, pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Boulevard Leclerc, dans la ville de Douala.
- Le 28 janvier, Cameroon Tribune accorde la moitié de sa page 14 à un avis d'appel d'offres du ministère de l'Environnement et des Forêts pour la vente d'un immeuble devant abriter le Secrétariat permanent à l'Environnement (Ministère de l'Environnement et des Forêts).

## **J - Le thème de l'eau**

### **1 - L'assèchement du Lac Tchad**

- Le 10 janvier, Cameroon Tribune constate sur la moitié de sa page 5 que "la marrée est basse" au bassin du Lac-Tchad. Pour juguler ce problème, des experts de la Commission du bassin du Lac Tchad se réunissent à Yaoundé.
- Le 11 janvier, Cameroon Tribune se demande sur 2/5 de sa page 5 "Comment sauver le Lac Tchad".
- Le 15 janvier, L'Action constate sur la moitié de sa page 4 que le régime du Lac Tchad est sec.
- Le 15 janvier encore, Cameroon Tribune se demande sur 3/4 de sa page 2 "comment ramener les eaux" dans le bassin du Lac Tchad.

- Le 15 janvier toujours, Cameroon Tribune consacre un filet de sa page 2 à un commentaire intitulé "Mettre un terme à l'assèchement" du Lac Tchad.
- Le 16 janvier, Mutations indique sur 3/4 de sa page 7 qu'un canal doit être construit pour renflouer le niveau du débit du Lac Tchad.
- Le 23 janvier, La Nouvelle Expression note sur 1/4 de sa page 4 que "l'assèchement - du Lac Tchad-, se porte bien". Pour cette parution, "la 49e session du conseil des ministres de la Commission du bassin du Lac Tchad s'est achevé "sur un échec au sujet du projet de recharge en eau du Bassin".

## **2 - L'eau dans certaines villes**

- Le 14 janvier, Cameroon Tribune annonce sur 1/4 de sa page 22 que "Bertoua bientôt en plein réseau hydraulique".
- Le 25 janvier, Cameroon Tribune constate sur une brève de sa page 21 une "pénurie d'eau à Ngoumou", dans la province du Centre.

## **K - Dans la presse spécialisée**

La Voix du paysan dans son édition du mois de janvier 2001, fait une enquête sur la destination que prend l'argent prélevé par l'Etat, pour les organismes internationaux du cacao et du café. A en croire cette parution, "Le Cameroun ne paie pas ses dettes". Dans ce numéro, le journal du monde rural revient sur la gestion des fonds PPTTE. Selon cette publication, "Une partie des fonds PPTTE sera réservée aux projets de la société civile". En page Economie, cette parution fait un zoom sur l'élevage du lapin. Pour ce journal, "élever les lapins c'est bien mais, avoir un cheptel important et sain c'est encore mieux". Sur deux pages, La Voix du Paysan donne toutes les indications pour mener à bien l'élevage de cet animal. En page Environnement, le journal du monde rural publie une contribution de Louis Deffo un chercheur qui esquisse quelques pistes de réflexion pour la gestion durable du patrimoine forestier camerounais.

## **II - Le thème du mois : Des entreprises forestières sous la tronçonneuse du Ministère de l'Environnement et des Forêts.**

De nombreuses actions ont été menées par le ministère de l'Environnement et des Forêts au cours du mois de janvier 2002, pour la préservation de l'environnement. Au rang de ces initiatives, des sanctions infligées à plusieurs entreprises coupables de destruction de l'environnement. Les infractions sanctionnées concernent la pollution de l'environnement et l'exploitation illégale des grumes. Mais, c'est la dernière violation qui a véritablement retenu l'attention de la presse nationale.

Le 9 janvier, c'est Cameroon Tribune qui le premier annonce le raz de marrée du ministre de l'Environnement et des Forêts contre certaines entreprises forestières. Le quotidien national publie la liste des opérateurs économiques coupables d'infractions à la réglementation forestière. 58 sociétés au total ont été frappées par la loi. 18 d'entre elles ont eu leur agrément suspendu. L'ensemble de ces sociétés devront payer au ministère de l'Environnement et des Forêts de lourdes amendes. La Cofa paiera par exemple des pénalités chiffrées à près de 20 millions de francs Cfa. Unalor versera 17 millions de francs Cfa comme amende, la CDC environ 18 millions.

Le journal Dikalo annonce par ailleurs qu'en plus d'être menacés par la prison, " *les chefs de ces entreprises forestières passeront devant un conseil de discipline.*" Cela, parce qu'ils " *sont coupables de violations répétées des normes environnementales, de non-respect des normes d'exploitation , d'usage de fausses déclarations dans les cahiers de charges, de dépassement de volume, d'exploitation forestière frauduleuse*".

Toujours dans le domaines des sanctions, La Nouvelle Expression signale que la direction des Forêts du ministère de l'Environnement et des Forêts a frappé le 15 janvier 2002, quatre autres entreprises forestières. A en croire ce journal, ces sociétés qui ont écopé d'une amende globale de près de 20 millions de francs Cfa et plusieurs mois de suspension, "*opéraient en marge de la législation forestière et de la Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages de faune et flore menacées d'extinction ('Cites')*". Le journal de Séverin Tchounkeu ajoute que ces entreprises forestières sont passées à la trappe à la suite de la réunion sur l'exportation des bois débités d'Assamela avec les opérateurs économiques de la filière forestière.

Pour sa part, Le Messenger fait le bilan des différentes sociétés forestières qui ont été sanctionnées depuis le mois de mars 2001. Cette parution constate qu'au-delà du paiement par ces exploitants forestiers d'une indemnité de 600 millions de francs Cfa à l'Etat camerounais, "*en l'espace de dix mois, ce sont ainsi 62 sociétés forestières qui passent dans la machine répressive du ministère de l'Environnement et des Forêts. Ce qui réduit de facto le nombre de sociétés forestières exerçant au Cameroun.*"

Les différentes publications s'accordent pour dire que ces actes du ministère de l'Environnement et des Forêts marquent le retour de la rigueur dans le secteur forestier. Car, comme conclut Le Messenger, il a été remarqué dans le passé, "*un laxisme et une connivence dans la répression des infractions à la législation forestières*".

## **Conclusion**

Malgré le traitement de certaines informations à l'instar du pipeline Tchad-Cameroun sous l'angle social au détriment de l'aspect environnemental, les informations environnementales ont pris en ce début d'année une bonne marque. Tout porte à croire que les journaux se consacreront davantage à l'environnement tout au cours de l'année 2002. Espérons tout simplement que les fruits tiendront la promesse des fleurs.